

Instruire !

Sept-oct 2017

« La vraie démocratie n'est pas de reconnaître des égaux mais d'en faire »

Éditorial

Maintenir la pression ! A la fois sur le gouvernement et sur Jean-Claude Mailly...

Interviewé sur Europe 1 à l'issue du Comité Confédéral National qui s'est tenu les 28 et 29 septembre 2017, notre Camarade Fabrice Lerestif, Secrétaire Général de l'UD-FO d'Ille et Vilaine, a répondu au journaliste qui l'interrogeait sur une potentielle démission de Mailly : « Ce n'est pas une question de personne, c'est une question d'orientation ».

En cela Fabrice a parfaitement raison. A Force Ouvrière, ce sont bien les instances qui fixent l'orientation et les mandats qui en découlent. Le Comité Confédéral National de FO a donné un mandat impératif à Jean-Claude Mailly pour organiser une mobilisation interprofessionnelle pour le retrait des mesures néfastes des ordonnances. Le mandat est clair.

Pourtant le Secrétaire Confédéral de FO tente de minimiser dans les médias la portée du désaveu qu'il a reçu au CCN et laisse entendre que les syndiqués et militants FO se contenteraient d'une simple manifestation pour l'honneur. Il n'en est rien. Il n'est pas question de lâcher quoi que ce soit, ni au gouvernement ni à Jean-Claude Mailly. Si ce dernier s'obstine dans cette voie, alors ce ne sera plus un problème d'orientation mais bien de personne. A 7 mois du congrès confédéral qui va marquer la fin de son mandat, tout laisse à penser que Jean-Claude Mailly veut, pour des motivations qui restent à éclaircir, aliéner la confédération FO au gouvernement et la transformer en un syndicat d'accompagnement des réformes anti-salariés.

Dans le même temps, le gouvernement vient de plier face aux routiers. Pourquoi ? Parce que la menace de blocage était réelle.

Certes, nous n'avons pas de camions mais nous sommes des millions de salariés du public et du privé, de précaires, de chômeurs, de retraités. Pourquoi la force que nous représentons ne deviendrait-elle pas, à son tour, une menace ? Une victoire en appelle d'autres, pour peu que les salariés fassent fi des directions nationales des organisations syndicales qui s'obstinent à diviser les luttes public-privé !

Non, il n'est pas question de lâcher !

Abrogation de la loi Travail dite El-Khomri
Retrait pur et simple des ordonnances Pénicaud / Macron
Maintien du statut de la Fonction Publique et des statuts particuliers.
Retrait de PPCR et de la réforme de l'Evaluation

Marianne Trégourès, pour le bureau

SOMMAIRE

Éditorial	p. 1
Adresse du SNFOLC 29 au bureau confédéral	p. 2
Compte-rendu de l'AG	p. 3-4
Motion de l'AG du 29/09	p. 5
Billet d'humeur	p. 6-7
Permanences - cotisations	p. 8

SNFOLC 29
5 rue de l'Observatoire
29 200 BREST

**Adresse du bureau du SNFOLC 29
au Bureau Confédéral de la CGT-FO**

Le Syndicat National Force Ouvrière des Lycées et Collèges du Finistère, réuni en bureau ce jeudi 31 août 2017 et ayant examiné la situation, considère à l'unanimité qu'il devient essentiel et urgent de rappeler au Camarade Maillly la base de revendications des instances confédérales sur laquelle s'est établi le socle des grands mouvements sociaux de 2016 clairement et massivement opposés à la Loi Travail dite Loi El Khomri et réclamant tout aussi clairement son abrogation.

Le Syndicat National Force Ouvrière des Lycées et Collèges du Finistère s'étonne que le Camarade Maillly se permette au nom de la Confédération Nationale (alors qu'il n'a pas mandat pour cela) de déclarer publiquement que Force Ouvrière, et avant même de connaître les premières lignes des ordonnances-Macron, n'appelle pas à la grève du 12 septembre.

Le Camarade Maillly, très introduit sous les ors lambrissées de la République et en très bons termes avec un Exécutif compromis, aurait-il avant tout le monde été tenu informé du contenu desdites ordonnances qu'il en vienne à prendre seul une telle décision ?

Le Syndicat National Force Ouvrière des Lycées et Collèges du Finistère juge que le Camarade Maillly, faisant la démonstration publique de sa compromission, trahit depuis plusieurs semaines les intérêts de la classe ouvrière.

Le Syndicat National Force Ouvrière des Lycées et Collèges du Finistère par la présente appelle à la grève du 12 septembre 2017.

Le positionnement individuel du Camarade Maillly tout à coup devenu très compatible au réformisme bourgeois, tout empreint d'un attentisme soumis et d'une neutralité fort bienveillante à l'endroit de la classe capitaliste servie avec zèle par un gouvernement aux ordres, ne saurait en aucun cas représenter le rejet collectif et massif que la base militante exprime.



PODIUM

Jean-Claude Mailly, Secrétaire Confédéral de la CGT-FO, sur RTL, Europe 1, BFM... :

« La concertation sur la réforme du code du travail va dans le bon sens. »

« Muriel Pénicaud fait le job. »

« Les ordonnances, ce n'est pas la casse du code du travail. »

...

Assemblée Générale de rentrée – vendredi 29 septembre 2017

23 camarades du SNFOLC 29 se sont réunis le 29 septembre en Assemblée Générale, une réunion placée sous la présidence de Mostafa Boulil, secrétaire académique.

A l'ordre du jour, évidemment, la situation au sein de la Confédération CGT-FO. Les syndiqués du Finistère étaient réunis alors même que se tenait à Paris le Comité Confédéral National de FO, sorte de parlement composé des différents secrétaires d'UD et Secrétaires Nationaux des différentes fédérations. La réunion a également été l'occasion de revenir sur le caractère destructeur des ordonnances Macron / Pénicaud sur le Code du Travail et de faire le lien avec la destruction programmée du statut de la Fonction Publique. La construction d'un mouvement interprofessionnel de grève reconductible reste le seul à même d'empêcher la mise en œuvre définitive des ordonnances. La réforme de l'évaluation des professeurs a aussi été abordée, certains collègues ayant d'ores et déjà été destinataires de l'annonce d'un rendez-vous de carrière programmé pour cette année scolaire.

La situation au sein de la Confédération CGT-FO

Mostafa Boulil a rappelé le caractère déterminant du CCN des 28 et 29 septembre. La crise est telle qu'elle peut être comparée à celle qui a frappé la CGT en 1948, conduit à la scission et à la création de la CGT-Force Ouvrière. La démocratie est mise à mal au sein de la Confédération et les mandats ne sont plus respectés par le bureau confédéral. Or, Force Ouvrière n'est pas la CFDT : le fonctionnement n'y est pas « descendant » ; les syndicats de base n'exécutent pas des décisions venues de la direction confédérale. C'est le CCN qui décide de l'orientation et du mandat du secrétaire confédéral.

Marianne Trégourès, secrétaire départementale, précise que l'appel d'une majorité d'Unions Départementales et de Fédérations aux grèves des 12 et 21 septembre constitue un désaveu de la position du bureau confédéral qui doit être confirmé par le CCN.

Les camarades s'interrogent sur les raisons qui poussent Jean Claude Mailly et le bureau confédéral à ne pas lutter pour le retrait des ordonnances Macron. Un intérêt personnel du secrétaire général ne peut pas, quoi que bien évident, à lui seul, expliquer un tel revirement.

D'autres camarades expriment leurs craintes quant au fait que l'image de la confédération CGT-FO soit durablement ternie par le soutien affiché à la

politique gouvernementale. Mais la réaction rapide des syndiqués et militants Force Ouvrière pour contrecarrer la position du bureau confédéral (tout particulièrement en Bretagne), leur participation aux dernières journées de grève et de manifestation serait au contraire de nature à renforcer l'organisation en montrant que c'est bien la base qui décide de l'orientation du syndicat.

Le lien entre la Loi Travail et le démantèlement de la Fonction Publique

Les ordonnances Macron aggravent encore la Loi El-Khomri. L'inversion de la hiérarchie des normes est confirmée ; l'accord d'entreprise prend le pas sur les conventions collectives en termes de primes d'ancienneté ou de départ à la retraite, de 13^{ème} mois, de jours de congés pour enfant malade... Les licenciements sont facilités, les indemnités prud'homales divisées par deux. Le CDI de chantier risque de généraliser la précarité. Les CHSCT (Comités Hygiène Santé Sécurité Conditions de Travail) sont supprimés dans les entreprises de moins de 300 salariés, dissouts dans une instance unique, le CSE, regroupant le CE, le CP et le CHSCT pour les entreprises plus importantes. Ces ordonnances portent en germe le développement d'un dumping social à l'intérieur du pays, un alignement par le bas des conditions de travail et de rémunération des salariés.

Quel lien y a-t-il avec la Fonction Publique ? Les réformes engagées dans le Privé trouvent toujours leur traduction dans le Public ; la casse du Code du Travail annonce le démantèlement du statut de la Fonction Publique. La loi de territorialisation mise en place sous le quinquennat Hollande a développé l'autonomie des établissements. Le Ministre Blanquer va poursuivre cette politique : il évoque même la possibilité d'un recrutement des enseignants par le chef d'établissement lui-même. La réforme de l'évaluation des Professeurs accentue les pouvoirs donnés aux Chefs d'établissement et met en évidence le lien de subordination. La mise en œuvre du PPCR individualise les rémunérations et les carrières, au mérite, dans un management de type privé. Le statut de la Fonction Publique n'est pas déconnecté du Code du Travail : ce qui concerne les postes adaptés, le reclassement, la défense des salariés par le CHSCT... n'est qu'une stricte application du Code du Travail. La loi Travail définira de nouvelles règles dans la Fonction Publique donc dans l'Education Nationale !

La réforme de l'évaluation des Professeurs et CPE

Depuis la mise en œuvre du PPCR, au 1^{er} septembre 2017, chaque titulaire a été reclassé dans un nouvel échelon. Cet échelon apparaît sur l-prof. Il convient que chacun vérifie ce reclassement et qu'il saisisse le syndicat départemental en cas de doute sur sa conformité. Pour l'instant, les informations à disposition ne sont que partielles. Le Rectorat a invité les organisations syndicales à un groupe de travail sur l'évaluation le 6 octobre prochain. Certains collègues ont déjà reçu l'annonce d'un « rendez-vous de carrière » dans l'année à venir. Les modalités en ont été décrites dans « le guide du rendez-vous de carrière » transmis par les établissements. Des questions se posent encore sur l'accès à la Hors-Classe, concernant notamment le contingent de promus. Une certitude : un avis défavorable du Chef d'Etablissement ou de l'Inspecteur continuera de barrer l'accès à la Hors-Classe.

Pour l'année 2017-2018, la CAPA Hors-Classe devrait se tenir selon des modalités identiques à celles des années précédentes, avec un nombre de promouvables réduit (sont promouvables les Collègues ayant au minimum 2 ans d'ancienneté dans l'échelon 9, ainsi que ceux des échelons 10 et 11) et un contingent de promus encore inconnu. Les éléments de barème pris en compte seront la note administrative de 2016, la dernière note pédagogique, le parcours de carrière et les avis du chef d'établissement et de l'inspecteur. Quant à la Classe Exceptionnelle, chacun doit bien prendre conscience qu'il s'agit d'un grade fonctionnel qui ne concernera que 10% des enseignants à l'horizon 2023 (moins de 2% en 2018) ; il ne sera pas réservé aux enseignants ou CPE. Ainsi, 80% des promus seront-ils pris dans un « vivier » constitué de collègues enseignant dans le supérieur, de directeurs d'école, directeurs de SEGPA, formateurs académiques, conseillers pédagogiques, référents « handicap », directeurs départementaux ou régionaux UNSS, directeurs de CIO...

Seuls 20% des promouvables seront les personnels qui auront atteint le dernier échelon de la hors classe ET qui auront fait preuve d'une valeur professionnelle jugée « exceptionnelle » par l'Inspecteur et le Chef d'établissement. En clair, fort peu d'élus et beaucoup d'arbitraire...

Organisation de la mobilisation

Il ne peut pas y avoir d'un côté un mouvement de lutte contre la casse du code du Travail dans le Privé et de l'autre, une mobilisation des Fonctionnaires pour le maintien du statut et l'augmentation des salaires. Il est dans l'intérêt de tous que les luttes convergent en une seule et même mobilisation d'ampleur, à même de faire plier le gouvernement. Pour cela, il faut sortir du clivage Public/Privé.

L'UD FO 29 a participé le vendredi 29 septembre à une réunion intersyndicale regroupant toutes les organisations appelant le secteur public à la grève du 10 octobre (CFDT, CFTC, CGT, CGC, FSU, FO, Solidaires, UNSA). Il n'a pas été possible, au cours de cette réunion, de faire figurer la revendication de l'abrogation de la loi Travail et du retrait des ordonnances Macron, ni même d'inscrire cette journée de grève dans une perspective d'ensemble. FO 29 n'a donc pas signé l'appel commun départemental. Pour autant, l'UD-FO 29 et le SNFOLC 29 appellent à la grève le 10 octobre 2017 sur la base des revendications :

Maintien du statut général de la Fonction Publique et des statuts particuliers

Abandon de PPCR et de la Réforme de l'Evaluation

Augmentation immédiate et conséquente du point d'indice pour tous

Abrogation de la Loi El-Khomri et des ordonnances Macron

Morgane Le Gall - Gaëlle Mouchel

Motion des syndiqués du SNFOLC 29 réunis en Assemblée Générale le 29 septembre 2017

Réunis en Assemblée Générale, les syndiqués du SNFOLC 29 constatent que le Président Macron et son gouvernement sont déterminés à liquider les droits collectifs et individuels des salariés du privé et du public. La Loi Travail et les Ordonnances Macron, c'est la remise en cause de la hiérarchie des normes et du principe de faveur avec la primauté des accords d'entreprise ; c'est aussi la destruction du CDI par l'extension du CDI de

chantier, la facilitation des licenciements, la rupture conventionnelle collective, la mobilité imposée, la mort des CHSCT, la remise en cause des prud'hommes... Plus d'un siècle de conquêtes ouvrières dissoutes par ordonnances.

C'est la même logique qui s'applique désormais dans l'Education Nationale depuis la mise en place de la loi de territorialisation (explosion du cadre de l'Education Nationale, missions liées, définitions locale de l'organisation des enseignements avec la réforme du Collège,...) et avec le protocole Parcours Professionnels Carrières et Rémunération qui individualise les rémunérations, les diminue et freine l'avancement de la très grande majorité des collègues.

PPCR est une logique d'individualisation, de mise en concurrence, entre collègues, entre services et établissements. C'est la remise en cause des négociations pour l'augmentation de la valeur du point d'indice, ciment des 3 versants de la Fonction Publique et du statut général ; c'est l'allongement de la durée des carrières et donc le renoncement pour le combat au retour des 37,5 pour tous, la baisse des traitements avec l'augmentation continue des prélèvements, la mise en danger des CAP et donc du paritarisme.

La réforme de l'évaluation qui en découle va soumettre les personnels aux diktats des collectivités locales et à l'arbitraire des chefs d'établissement. Ce ne sont ni plus ni moins que les méthodes du secteur privé appliquées aux personnels. C'est un dispositif brutal, issu des méthodes managériales du privé, qui place le fonctionnaire dans une position d'insécurité et d'évaluation permanentes. L'évaluation est fondée sur une liste d'items qui pour la plupart ne concernent en rien l'enseignement disciplinaire mais fournissent à l'administration tous les éléments nécessaires pour sanctionner, voire, pour licencier pour insuffisance professionnelle.

Quand de tels coups sont portés aux salariés, les syndiqués du SNFOLC 29 affirment qu'il n'est pas acceptable d'entendre le Secrétaire Confédéral de la CGT-FO dire que « la Ministre Pénicaud fait le job », que « les ordonnances, ce n'est pas la casse du travail ». Il n'est pas acceptable de voir que le bureau Confédéral de la CGT FO décide de ne pas appeler à une mobilisation totale et immédiate contre les ordonnances Macron et la loi El Khomri. Il n'est pas acceptable de s'entendre dire qu' « il faut garder des forces pour les batailles à venir » quand celle qui est en train de se mener maintenant est déterminante pour la classe ouvrière. Il n'est pas acceptable que le Secrétaire Confédéral et le bureau confédéral ne respectent pas le mandat qui leur a été confié et se placent en alliés objectifs de la casse du code du travail et de la liquidation des droits collectifs et individuels des salariés.

Les syndiqués du SNFOLC 29 considèrent que la CGT-FO a la responsabilité historique d'organiser à tous les niveaux la grève interprofessionnelle jusqu'à satisfaction. Les grèves saute-mouton n'ont pas fait gagner les salariés dans leur bataille pour l'abrogation de la loi El Khomri. L'appel à la grève au 10 octobre ne peut et ne doit s'entendre qu'à ce niveau interprofessionnel et ne pas se limiter à la seule fonction publique pour obtenir :

- le retrait des ordonnances Macron et de la loi travail El Khomri
- le maintien du statut de la fonction publique et des statuts particuliers.
- le retrait du PPCR et du décret sur l'évaluation
- l'augmentation de la valeur du point d'indice et des traitements, non à la CSG, aucun jour de carence
- l'arrêt des suppressions de postes, la titularisation des précaires
- l'arrêt de la régionalisation /territorialisation/privatisation : abrogation de la loi NOTRE (retour aux conditions avant RGPP et MAP)
- l'abrogation du décret Hamon, de la réforme du collège et de celle des rythmes scolaires
- le maintien de la sécurité sociale fondée sur le salaire différé (maintien des cotisations sociales)
- le maintien du système de retraite par répartition et du droit à pension ;
- le retour aux 37,5 annuités de cotisation pour tous.

Les syndiqués du SNFOLC 29 réunis en Assemblée Générale prennent acte de la décision du CCN de la CGT-FO qui se prononce contre les ordonnances et donne un mandat impératif au bureau confédéral pour une mobilisation interprofessionnelle avant la ratification des ordonnances au parlement.

Adoptée à l'unanimité après intégration des amendements

Billet d'humeur...

Niais un 4-Septembre

Voici donc que la rentrée scolaire se profile, elle, et son infini cortège de mesurette lyophilisées promises à grand renfort de ramdam par un simili-ministre lui-même présenté comme THE ponté méga pointu dont nous avons besoin et qui s'est, dans les faits déjà, révélé à peu près aussi désastreux et préalablement inopérant que les précédents ne sachant, par exemple et ce n'est qu'un exemple, visiblement pas que le redoublement tant vilipendé car il est stigmatisant (et surtout ultra cher) n'a jamais été interdit. Par ailleurs et à propos dudit redoublement, notons toute la souplesse rhétorique de notre bien-aimée administration qui nous explique qu'il faut « à nouveau l'autoriser » et que dans le même temps « il doit rester exceptionnel ». Autrement dit, on veut bien que ça soit possible mais si possible jamais. Soit. Poursuivons.

Des années que nous sommes nombreux à dénoncer la « fabrique à neuneus » en laquelle s'est au fil des ans muée l'Education Nationale. Or, cette année, la médaille de platine de la cuculterie est décernée à Blanquer qui propose que la rentrée des nouveaux élèves se fasse en chanson par les anciens. Ou en musique.

On imagine déjà dans quel océan d'extase va se plonger l'élève de Première qui débarque dans un nouveau lycée quand la bienvenue lui sera souhaitée à la flûte à bec sur l'air de « J'ai du bon tabac ».

L'objectif, paraît-il, est de faire de cette rentrée « un moment de joie et de retrouvailles » partagées. On n'attend plus que la venue de l'aumônier pour célébrer l'office au milieu des fidèles tout emplis d'une plénière émotion.

Le plus fort du plus fort et c'est là le plus énorme, après des années de lent assassinat par des gourous pédagogistes au service de la mort de l'Intelligence, désireux qu'ils sont -parce que les serviteurs zélés d'un système qui a besoin d'esclaves automatisés, formatés et abrutis- d'évider de toute substance en donnant l'illusion officielle qu'il s'agit d'un riche remplissage, le plus fort disions-nous sont ces contradictions (pour ne pas dire des aberrations) gigantesques que plus personne ne relève et dont plus personne ne semble même avoir

conscience : on continue de faire semblant de dire qu'on mise sur l'excellence collective et, parallèlement, on prévoit déjà notamment en CM2, des stages de « remise à niveau » avant l'entrée en Sixième. En gros et pour résumer, déjà en CM2 ils sont nuls, n'ont aucune base et savent pour beaucoup à peine écrire et déchiffrer correctement alors qu'ils ne sont au Primaire que depuis 5 ans, MAIS on prévoit déjà des stages de colmatage de béances pour pouvoir remplir de façon totalement artificielle et positive (surtout positive!) les cases de fin d'année à la rubrique « compétences acquises ». Stages, au passage, sur la base du volontariat pendant les vacances d'été. Voilà un bon début d'arnaque géante : on fait bosser à vide les profs pendant l'été parce que depuis toutes ces années que la grondeur collective enfle à propos de ces feignasses, c'est l'occasion de les mettre au taf et, cherry on the cake, on fait semblant de les faire bosser pour rattraper le boulot de merde qu'ils font pendant l'année puisque si nos petits chéris ne savent pas lire en CM2, c'est bien que les profs sont d'immondes tire-au-cul qui n'en branlent pas une aux frais de la princesse.

Selon la même logique, parce que vraiment ce sont des pourris qui n'en foutent pas une ramée, on va te nous prévoir, en Collège, l'application « Devoirs faits » effective, paraît-il, à compter de la rentrée de prochaine Toussaint. Toujours sur la base du volontariat (des profs et des élèves), après leur service et leur journée bien entendu, aidés de surveillants qui le voudront bien, de retraités et de tout un tas de gens qui savent à peu près compter, vaguement parler anglais et qui se rappellent que Napoléon a existé quelque part, on fera en sorte, dans la bonne humeur bien sûr, s'agit pas qu'en plus on crée là un traumatisme supplémentaire, et allez savoir, ça aussi se fera peut-être en musique, que toute une foulitude de fayots, de gens qui s'emmerdent et de patriotes requis, viendront faire les devoirs à la place de gamins qui n'en ont absolument rien à secouer.

Mais il faut que ça paraisse ressembler à de la solidarité nationale et surtout pas à du chouchoutage maternant.

On nous expliquera que c'est aussi à dessein de rendre les élèves autonomes et conscients. On nous en rajoutera bien une couche larmoyante d'émotion sur la beauté de l'aide inter-générationnelle et France2 fera plein de reportages très beaux sur le retraité de la SNCF passionné de modélisme qui viendra expliquer le parallépipède à Killian qui ne comprendra pas un mot sur deux mais qui sourira devant la caméra parce que, du coup, il va se récupérer un max de likes jaloux sur son mur Facebook.

Viendra aussi, semble-t-il, une «réforme» du CAP. Comprenez : on va définitivement le donner parce que, sans ça, on va se retrouver avec une tonne de paumés sur le dos dont on ne saura pas quoi faire.

Les artisans qui les embaucheront se démerderont bien à en faire vaguement quelque chose...

Rarement, sans doute, dans la longue et finalement très triste histoire de notre institution, on aura eu affaire avec une impression aussi forte et désagréable de rafistolage ou de bricolerie de

dernière minute histoire de donner le sentiment au pays que, vraiment, l'instruction est une priorité des autorités.

Il paraît que le mot d'ordre de cette rentrée est «confiance». Que les chefs d'établissements ont probablement déjà été sommés de prononcer moult fois lors de la matinée de pré-rentrée à venir.

Et qu'ils répéteront, d'ailleurs, polis et bien dressés qu'ils sont.

Arnaud Stéphan



FO LYCEES ET COLLEGES

5, rue de l'Observatoire – 29200 BREST

Tél. UD : 02 98 44 15 67 - Tél. direct lycées collèges : 02 98 44 64 02

Mel : snfolc29@orange.fr / site : snfolc29.canalblog.com

PERMANENCES

UD DE BREST
Marianne TRÉGOURÈS / Thierry PAGE
Le Mercredi de 14H00 à 16H30

UL DE QUIMPER - 5 allée Piriou
Valérie PLOUCHARD / Marianne TREGOURES
Le Lundi de 16H30 à 18H30

En cas de nécessité vous pouvez joindre un membre du secrétariat départemental en dehors des heures de permanence.

Marianne : 06 28 28 78 59

Gaëlle : 06 11 29 82 19

Valérie : 06 29 05 98 63

COTISATION 2017-2018 Syndicat du Finistère

NOM et prénom : Nom de J.F. :

Date de naissance : Téléphone fixe : Portable :

ADRESSE :

Code Postal : Commune :

MEL :

Je souhaite recevoir régulièrement des documents syndicaux par courrier électronique : OUI NON

ETABLISSEMENT :

GRADE : ECHELON : DISCIPLINE :

Indiquez clairement si vous êtes en ZR, en congé (lequel), à temps partiel (quotité), stagiaire (de quel type) :

Montant réglé : / Nombre de chèques :

Professeurs - CPE - COP - ASEN - AVS - AESH

AGREGÉ H.C.- CH.SUP.	1	2	3	HE A1	HEA2	HEA3			
→	301.31	323.61	339.39	364.14	389.10	414.32			
AGREGÉ Classe Normale	3	4	5	6	7	8	9	10	11
→	197.50	214.09	229	245.17	262.50	282.87	303.34	323.61	339.36
BI-ADMISSIBLE	173.88	186.16	193.83	206.64	217.77	241.92	253.15	272.05	284.55
HORS-CL.(PLP2-CERT-P.EPS-CPE-COP)	1	2	3	4	5	6	7		
→	227.65	246.16	265.54	287.38	312.58	323.51	342.25		
CERTIFIÉ-PLP2-CPE-COP-P.EPS	3	4	5	6	7	8	9	10	11
→	163.80	171.88	181.44	193.09	204.54	219.55	234.46	252.94	272.05
CONTRACTUEL (indice majoré)	321-371	372-421	422-471	472-521	522-571	572-621	622-721	672-721	> 721
→	109	114	121	127	133	136	145	156	167
MAGE	1	2	3	4	5	6	7	8	
MA1	119.49	128.94	135.45	144.16	152.98	161.70	170.41	175.87	
MA2	108.15	113.61	120.12	125.58	132.19	135.45	144.16	155.08	
STAGIAIRE	100	ASEN-AESH (temps plein) : 80			ASEN-CUI (temps partiel) : 48				

La cotisation est payable à l'ordre de **FO Lycées et Collèges 29** et à adresser à la section départementale :

FO Lycées et Collèges
5, rue de l'Observatoire
29200 Brest.

La cotisation vaut pour une année, de date à date ; elle est payable en plusieurs chèques.

Les **RETRAITÉS** payent 50% de la cotisation du dernier échelon d'activité.

Les collègues en **CONGÉ** sans solde ou au **CHÔMAGE** payent 28 €.

Les collègues à **TEMPS PARTIEL** payent selon leur quotité.